

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2026-060 :**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

**11 VC raise de Lauzière**

**Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier et d'une benne**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**FG TERRASSEMENT  
24 RUE DES OISEAUX  
17137 MARSILLY**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour permettre le stationnement de véhicules de chantier et d'une benne, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés  
11 VC raise de Lauzière.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : Du lundi 16 février 2026 à 08h00 au jeudi 26 février 2026 à 18h00**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 11 VC raise de Lauzière, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier et d'une benne par l'entreprise  
« FG TERRASSEMENT ».

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise  
« FG TERRASSEMENT ».

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- FG TERRASSEMENT.

Pour le Maire absent,  
le 1er adjoint  
Loïc SONDAG

Fait à La Flotte, le 6 février 2026  
Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU



